

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 55 (1947)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Offizielle Mitteilungen = Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Offizielle Mitteilungen

Communications officielles

Schweiz. Samariterbund - Alliance des Samaritains

Feldübungen. Zentralschweiz (Rayon II).

Sektion	Ort der Übung	Besammlungsort	Supposition	Datum und Zeit
Stabio	Stabio Paese	Sede Sociale	Infortunio della circolazione stradale	16 marzo 13.00

Schlussprüfungen. Suisse occidentale (rayon I).

Section	caractère du cours	lieu de rendez-vous	date et heure
Courtételle	Cours de samaritains	Rest. de la Gare	16 mars 20.00

Zentralschweiz (Rayon II).

Sektion	Kursart	Lokal	Datum und Zeit
Affoltern i. E.	Samariterkurs	Gasth. «Sonne»	16. März 13.30
Basel-Gundeldingen	Krankenpfl.-Kurs	Gundeldinger-schulhaus	22. März 19.30
Klein-Basel	Krankenpfl.-Kurs	Aula der Wettsteinschule	19. März 20.00
Bern-PTT	Samariterkurs	Bürgerhaus, Sängerstube, 1. St.	21. März 20.00
Bern-PTT	Säuglingspfl.-Kurs	Kreispostgebäude, Zimmer 45	20. März 20.00
Binningen	Samariterkurs	Kronenmatt-schulhaus	26. März 20.00
Brienz	Samariterkurs	Hotel «Schützen»	15. März 20.00
Coldrerio	Corso samaritano	Coldrerio	18 marzo 19.30
Dürrgraben	Säuglingspfl.-Kurs	Krummholtzbad	23. März 13.30
Eiken	Samariterkurs	Schulhaus	13. März 20.00
Gebenstorf	Samariterkurs	Gasth. «Löwen»	22. März 18.30
Gelterkinden	Samariterkurs	Rest. «Freivogel»	22. März 20.00
Gerra-Piano	Corso per l'assistenza ai malati	Scuole comunali	22 marzo 19.00
Niederscherli	Krankenpfl.-Kurs	Rest. «Hirschen», Mittelhäusern	22. März 20.00
Spiez	Samariterkurs	Hotel «Krone»	22. März 19.30
Uttigen	Samariterkurs	Konditorei Wegmüller	15. März 20.15

Ostschweiz (Rayon III).

Sektion	Kursart	Lokal	Datum und Zeit
Hombrechtkon	Samariterkurs	Sek.-Schulhaus	15. März 19.30
Jonschwil	Säuglingspfl.-Kurs	Schulhaus	16. März 17.00
Opfikon-Glattbrugg	Samariterkurs	Rest. «Löwen», Glattbrugg	15. März 20.00
Ottenbach	Samariterkurs	Rest. «Post»	22. März 20.00
St. Gallen-West	Samariterkurs	Militärkantine	22. März 19.00
Uster	Samariterkurs	Hotel «Kreuz»	16. März 15.00
Wolfhalden	Säuglingspfl.-Kurs	Gasth. «Krone»	22. März 19.00
Wülflingen	Samariterkurs	«Linde»	22. März 20.00

Semaine des Samaritains du 22 septembre au 5 octobre 1947.

La situation financière actuelle laissant à désirer, la direction de l'Alliance suisse des Samaritains voudrait y remédier en organisant une action de grande envergure dans tout le pays, sous le nom de «Semaine des Samaritains».

Elle poursuivra trois buts:

- 1^o Propagande en faveur de l'œuvre samaritaine;
- 2^o acquisition de nouvelles ressources à nos sections, et
- 3^o acquisition des ressources nécessaires à l'Alliance suisse des Samaritains pour le développement de son activité bienfaisante.

Les conditions suivantes ont été prévues:

Vente d'une petite cartouche à pansement stérilisée, pour les doigts, munie d'une cordelette et d'une épingle de sûreté pour la fixer; elle servira donc en même temps d'insigne. Prix de vente, fr. 1.—. Ces cartouches porteront une croix rouge comme signe très visible et l'inscription «Semaine des Samaritains» en français, allemand et italien.

Pour la vente sur la voie publique dans les villes et autres localités importantes, il sera indiqué de faire porter aux vendeurs et vendees un insigne spécial qui sera mis gratuitement à disposition.

Les sections auront droit à une commission de 20 %, les insignes leur seront donc facturés 80 ct. pièce. Cette forte rétribution a pour but d'encourager nos membres à intensifier la vente le plus possible et de procurer ainsi un fort appoint aux caisses des sociétés.

La vente se fera dans toutes les communes de notre pays. Les sections qui seraient disposées à entreprendre la vente dans des localités voisines où il n'y a pas encore de société de samaritains sont priées d'en informer le Secrétariat général en utilisant le bulletin de commande officiel sur lequel il faudrait donner tous les détails indispensables.

Il nous semble qu'on devrait arriver à vendre 15 à 20 cartouches sur 100 habitants.

Nous installerons des dépôts dans quelques localités principales afin de satisfaire rapidement des commandes supplémentaires en cas de besoin immédiat.

Pour la vente sur la voie publique, on fixera les samedis 27 septembre ou 4 octobre; cela dépendra des conditions locales. Dans les campagnes, les dimanches 28 septembre et 5 octobre seront éventuellement préférés. La vente des cartouches à domicile s'étendra du 22 septembre au 5 octobre.

Dans les cantons de Berne et de Saint-Gall, la vente sur la voie publique n'est autorisée que le 27 septembre et dans les cantons de Zoug et de Zurich seulement les 4 et 5 octobre. D'autres particularités seront encore communiquées ultérieurement.

Les stocks éventuels non vendus seront immédiatement retournés au Secrétariat général à Olten. Les sections ayant organisé la vente sur la voie publique le 27 septembre doivent surtout tenir compte de cet avertissement, afin de pouvoir utiliser leurs invendus les 4 et 5 octobre dans les cantons de Zoug et de Zurich.

Comme matériel de propagande nous tiendrons à disposition:

Une grande affiche, au format 90,5×128 cm., avec le même motif que sur la cartouche. Il serait bon de l'afficher partout. Dans les campagnes, ce travail pourrait, nous semble-t-il, être effectué par les sections et à leurs frais. Là où ce n'est pas possible, le Secrétariat général en chargera la Société générale d'affichage. La caisse centrale prendra alors ces frais à sa charge.

De petites affiches sur carton, au format 22,7×32 cm., munies de deux œillets avec ficelle pour les suspendre. Les sections sont instamment priées de faire placer ces placards dans des vitrines ou à d'autres endroits bien en vue et de demander à temps les autorisations nécessaires aux magasins entrant en considération, afin de pouvoir indiquer dans les délais fixés le nombre des affiches dont vous aurez besoin.

Des papillons au format A5 (14,8×21 cm.) orienteront brièvement le public sur le travail des samaritains et seront remis gratuitement aux sections. Ces papillons seront distribués dans tous les ménages quelques jours avant la vente, soit par des samaritaines et samaritains, soit par les enfants des écoles, ou comme annexes aux journaux locaux, soit par la poste, éventuellement aussi par les offices de ravitaillement, ou de toute autre manière n'occasionnant pas trop de frais. La distribution sera l'affaire des sections.

Des timbres-vignettes de 29×41 mm., dont il sera envoyé gratuitement aux sections le nombre désiré. Tous les samaritains et samaritaines devraient utiliser ces timbres pour cacheter leurs lettres, plusieurs mois d'avance.

Vu les gros frais d'insertion, il ne sera pas possible de faire paraître des annonces dans les journaux aux frais du siège central. Ce sera l'affaire des sections de faire connaître notre action dans les feuilles locales. Nous nous adresserons cependant aux rédactions des journaux pour leur demander d'accepter des articles rédactionnels. Nous en remettrons d'ailleurs quelques textes à nos sections, qu'elles soumettront directement à la presse locale. Dans ce but le Secrétariat fournira gratuitement des clichés.

La radio, elle aussi, fera connaître notre but à la population. C'est le Secrétariat général qui prendra toutes dispositions utiles à ce sujet.

Les dons éventuels seront répartis en parts égales entre les sections intéressées et l'Alliance suisse des Samaritains.

Le bénéfice net, destiné à l'A. S. S., servira au développement de l'œuvre samaritaine. Le Comité central fixera, quand il le jugera bon, les parts attribuées au fonds de réserve, presque épuisé, au fonds pour l'instruction de moniteurs, au fonds pour le développement du secourisme à la montagne, et, cas échéant, à d'autres fonds.

Tous les samaritains et samaritaines devraient contribuer de toutes leurs forces au succès de notre «Semaine des Samaritains». C'est là pour tous une vraie question d'honneur. Nous sommes certains que l'œuvre qui nous tient à cœur aura fait un gros pas en avant, si tous prennent énergiquement cette entreprise à cœur.